

PROCÈS-VERBAL du Conseil Municipal du 16 juillet 2026

Désignation du secrétaire de séance : Fabrice THEODORIDES

Ouverture de la séance à 18h00

En préambule, Mr le Maire annonce la démission du 6 juin de Mme VALEZY Hélène et son remplacement, dans l'ordre du tableau des élections, par Mr FERON Benoît

Présents : ARNOUX Marilou, BOUCHET Marc, CASTANON Philipe, FERON Benoît, FORESTIER Sébastien, LEROY Pascal, LIN Jacques, MONGENIE Audrey, PERTUSO Flavia, PRATLONG Chantal, TEULADE Sophie, THEODORIDES Fabrice,
Absents excusés : RATTO CREPIN Dominique donne procuration à PERTUSO Flavia, VIALA Lydie à LEROY Pascal
GUIBAL Jean-Paul à BOUCHET Marc

Ordre du jour :

- Délibération relative à l'adoption du procès-verbal du conseil municipal du 5 juin 2026
- Délibération relative à la décision modificative n°1 du budget M 49
- Délibération relative à la création d'un poste permanent à 24.50/35 annualisé
- Délibération relative à la création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe à 19.50/35
- Délibération relative à la création d'un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe à 28/35 annualisé
- Délibération relative à l'audit énergétique ancienne école par Territoire d'Energie Gard – SMEG
- Délibération relative au choix de l'entreprise pour les travaux de terrassement du hangar photovoltaïque à usage d'atelier municipal
- Délibération relative au choix de l'entreprise pour les travaux de terrassement du hangar photovoltaïque à usage de boulodrome
- Délibération relative au plan de financement du projet de la réhabilitation de l'ancienne école
- Délibération relative à la convention d'accompagnement du transport scolaire avec la Région Occitanie
- Délibération relative au choix de l'entreprise pour les travaux de protection contre les incendies
- Questions diverses

Délibération 2026.065 Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 5.06.2026

Le Maire rappelle que le procès-verbal a été envoyé aux conseillers municipaux avec la convocation. Il propose de valider le procès-verbal du conseil municipal du 5.06.2026

Vote POUR à l'unanimité

Délibération 2026. 066 Décision modificative n°1 du budget M 49

Considérant un dépassement de crédit de 162€ (chapitre 014, article 701269), il est nécessaire de régulariser cette situation par une décision modificative :

Les crédits sont ajustés comme suit :

- Réduction de 200 € au chapitre 011, article 6061 ;
- Augmentation de 200 € au chapitre 014, article 701269.

Vote POUR à l'unanimité

Délibération 2026. 067 Création d'un poste permanent à 24.50/35 annualisé

Compte tenu des besoins du service scolaire et périscolaire, il convient de renforcer les effectifs du service technique. Suite à la réunion de la commission personnel du 2 juillet, Sébastien Forestier propose la création d'un emploi permanent d'adjoint technique au service scolaire et périscolaire à temps non complet à raison de 24.50 annualisé à compter du 24 août 2026, pour :

- Garderie périscolaire (matin et temps méridien)
- Accompagnement classe fonction ATSEM
- Cantine service et surveillance
- Accompagnatrice bus
- Ménage classe

B. Feron demande qui a décidé du recrutement d'un nouvel agent ? S. Forestier lui indique que c'est la Commission du Personnel.

Vote POUR à l'unanimité

Délibération 2026. 068 Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe à 19.50/35

Compte tenu de la publication de l'arrêté 2026.056 portant avancement de grade en date du 22 juin 2026 sur le site du Centre de Gestion du Gard, et pour répondre aux nécessités du service, il convient de proposer la création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps non complet. Ce poste sera pourvu en interne

Vote POUR à l'unanimité

Délibération 2026. 069 Création d'un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe à 28/35

Compte tenu de la publication de l'arrêté 2026.056 portant avancement de grade en date du 22 juin 2026 sur le site du Centre de Gestion du Gard, et pour répondre aux nécessités du service, il convient de proposer la création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet. Ce poste sera pourvu en interne

Vote POUR à l'unanimité

Délibération 2026. 070 Audit énergétique ancienne école par Territoire d'Energie Gard - SMEG

Le Maire expose à l'Assemblée le projet de réalisation d'un audit d'efficacité énergétique dans le cadre de la réhabilitation du bâtiment de l'ancienne école. Cette opération sera réalisée sous la maîtrise d'ouvrage du Territoire Energie Gard – SMEG. Pour un montant de 971,25 € HT soit 1 165,50 € TTC. La participation de la commune s'élève à 680€

Vote POUR à l'unanimité

Délibérations 2026.071 et 2026.072 Choix entreprise terrassement hangars photovoltaïques

Le Maire rappelle au conseil les projets visant à édifier des hangars photovoltaïques destinés à accueillir l'un les futurs ateliers municipaux, l'autre un espace sportif. Dans le cadre du contrat avec l'entreprise Silversun la mairie a, à sa charge, la création des plateformes d'accueil des futures constructions. Il indique que des devis ont été demandés à 3 entreprises différentes. Il présente les montants HT :

Pour les ateliers municipaux :

SGTP : 35 944.00 € HT

Bernad TP : 34 655.60 € HT

Michel TP : 31 700. 00 € HT

Pour l'espace sportif (boulodrome) :

SGTP : 31 100.00 € HT

Bernard TP : 26 700.00 € HT

Michel TP : 23 350.00 € HT

Et propose de l'attribuer au moins disant, l'entreprise Michel TP.

Pour le hangar des ateliers municipaux, B. Feron demande des précisions sur le ruisseau qui longe la parcelle. Le Maire indique le projet d'un pont de 6 m de large.

Vote POUR à l'unanimité

Délibération 2026.073 Plan de financement réhabilitation de l'ancienne école

Le Maire présente au conseil le projet financier de la réhabilitation de l'ancienne école.

Ce projet vise à la création d'une nouvelle bibliothèque sur la partie gauche du bâtiment, la création d'un espace de restauration sur la partie droite. La toiture sera révisée, un gain énergétique de plus de 40 % réalisé et le logement entièrement rénové.

Dépenses prévisionnelles :

Etudes : 308 767.00 € HT

Travaux : 1 021 000.00 € HT

TOTAL : 1 329 767.00 € HT

Recettes prévisionnelles :

Etat DETR : 300 000.00 € (en 3 fois 100 000.00)

FEDER Priorité 5 : 250 000.00 €

Fonds Vert : 100 000.00 €

Conseil Départemental du Gard : 171 381.00 €

Emprunt : 300 000.00 €

(annuité de 22 823.66€ et loyers 19 000.00 €)

Fonds Propres : 208 386.00 €

TOTAL : 1 329 767.00 €

Répartition par usage :

Bibliothèque : 246 864.44 soit 24.18 %

Logement : 229 605.12 soit 22.49 %

Restaurant : 455 747.54 soit 44.64 %

Autres 88 782.89 soit 8.70 %

Vote POUR à l'unanimité

Délibération 2026.074 Convention d'accompagnement du transport scolaire avec la Région Occitanie

Le Maire présente la convention de partenariat relative à l'organisation de l'accompagnement du transport scolaire des élèves de maternelle, conclue entre la Commune de Monoblet et la Région Occitanie

Il sollicite du Conseil l'autorisation :

- de signer ladite convention au nom de la Commune.
- de désigner les accompagnateurs (titulaires et suppléants) avant le 15 octobre 2026, conformément à l'article 4 de la convention, et à transmettre les informations requises à la Région Occitanie.
- d'engager les crédits nécessaires au financement du personnel d'accompagnement dans le budget communal, sous réserve des subventions accordées par la Région.

Le conseil charge le Maire de veiller à la mise en œuvre des dispositions de la convention, notamment en matière de formation, de continuité du service et de respect du RGPD

Vote POUR à l'unanimité

Délibération 2026.075 Choix entreprise pour les travaux de protection contre les incendies

Le Maire rappelle la demande de subvention Fonds Vert pour des travaux de défense contre les incendies de trois lieux dits de la commune avec pose de bâches de 120 m³ :

- Quartier ancienne route de Sauve,
- Hameau des Montèzes
- Col de Cassoubiès

Ainsi que la pose de 4 poteaux incendies (PI) suivant les nouvelles réglementations du SDIS. La subvention a été attribuée et représente 80 % des travaux.

Aujourd'hui, le maire présente au conseil 3 devis HT afin d'attribuer et de débiter les travaux le plus rapidement possible.

- Benoi TP : 102 020.00 € HT
- SCAIC : 108 780.00 € HT
- SEEB : 91 366.00 € HT

Il propose de l'attribuer au moins disant, l'entreprise SEEB.

Vote POUR à l'unanimité

B. Feron demande comment on installe les bâches incendie et qui s'occupe de leur remplissage et contrôle ? Le Maire précise qu'elles sont installées sur des emplacements délimités, sur du sable ; et que ce sont les pompiers (SDIS) qui sont en charge du remplissage et des contrôles.

Questions diverses

Avec la sécheresse, quel est l'état de nos ressources en eau sur le réseau communal ?

Le Maire indique qu'à ce jour, le niveau est toujours bon.

L'ordre du jour étant épuisé, Mr le Maire lève la séance à 18h55